

**Collège de l'ASN**

ASN/DEP/MJO/ 056/2007

Paris, le 3 octobre 2007

**Monsieur Michel BOURGUIGNON**  
**Autorité de Sûreté Nucléaire**

Objet : Réflexion sur la radioprotection médicale

Monsieur le Commissaire,

Le collège de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a exprimé, dès sa première réunion, sa volonté de réfléchir et d'agir collectivement sans donner de domaine de responsabilité personnel à chacun de ses membres. Il ne s'est pas interdit pour autant de leur confier la tâche d'animer une réflexion pendant un temps limité sur un thème particulier. La présente lettre de mission en est l'illustration.

Le domaine médical est sans doute celui où la radioprotection est la plus nécessaire :

- les expositions médicales des patients donnent la plus forte dose de rayonnements ionisants d'origine artificielle reçue par la population ;
- les dépassements de la limite de dose réglementaire de 20 mSv pour les travailleurs sont les plus nombreux dans le domaine médical (28 sur les 40 recensés en 2006) ;
- les événements déclarés ces deux dernières années dans le domaine de la radiothérapie montrent qu'une marge de progression substantielle est possible pour maîtriser les expositions ;
- les expositions du domaine peuvent être optimisées à un coût raisonnable.

L'ASN a été, en liaison avec l'IRSN, un acteur important des progrès accomplis en matière de radioprotection médicale ces cinq dernières années : écriture des guides des indications (justification) et des procédures (optimisation) des actes médicaux exposant aux rayonnements ionisants, concertation avec les professionnels, d'une part et avec les organismes de santé, d'autre part, ayant permis de faire progresser la culture de radioprotection, mise en place d'une réglementation adaptée responsabilisant les professionnels de santé.

Il est cependant difficile, d'une part, de mesurer le degré réel de mise en oeuvre de ces différentes actions et leur impact et, d'autre part, d'évaluer l'implication des autres organismes de santé.

Il vous appartiendra donc de mener une réflexion sur la radioprotection dans le domaine médical et de proposer des orientations pour les services de l'ASN, notamment sur les sujets suivants :

- réglementation : évaluation de la réglementation actuelle et anticipation sur la mise en oeuvre des nouvelles recommandations de la CIPR ;

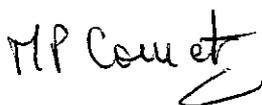
- culture de radioprotection : diffusion et mise à jour des guides professionnels ; facteur humain et organisationnel ; visibilité de l'ASN auprès des professionnels ;
- organismes de santé : implication et rôle des autres organismes de santé dans le domaine de la radioprotection ; audits cliniques de la radioprotection médicale ;
- science : la radiosensibilité individuelle ; le traitement des lésions de radiopathologie.

Vous pourrez constituer un ou des groupes de travail et vous appuyer sur le correspondant des services de l'ASN qui aura été désigné par le directeur général.

Vous présenterez vos premières propositions au collège avant la fin du mois de décembre 2007.



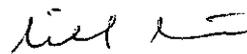
André-Claude LAPOSTOLLE



Marie-Pierre COMETS



François BARTHELEMY



Michel BOURGUIGNON



Marc SANSON